

WEB FORMATION 2021



La Médiation environnementale

Sous le haut parrainage de



OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION



Permettre à chaque stagiaire de l'ANM

- ✓ **d'approfondir** ses compétences propres au processus général de la médiation
- ✓ **d'appréhender** le contexte et les spécificités de la médiation environnementale
- ✓ **d'acquérir** une méthodologie spécifique des techniques en médiation environnementale
- ✓ **d'adapter** sa propre posture à la médiation environnementale



SPECIFICITES DE LA WEB FORMATION 2021

Permettre à chaque stagiaire de l'ANM

- ✓ **de se former sans se déplacer**
- ✓ **d'accéder** à un enseignement interactif dispensé par web-présentiel et e-learning

METHODOLOGIE



Permettre à chaque stagiaire de l'ANM d'avoir accès à une formation dispensée par :

- ✓ un formateur référent ANM, praticien de la médiation conventionnelle comme judiciaire
- ✓ avec un enseignement interactif partagé en
 - enseignements théoriques dispensés en e-learning (40%)
 - mise en pratique dispensés en web-présentiel (60%)afin d'acquérir les bonnes techniques nécessaires à l'exercice de la médiation environnementale

DURÉE



- ✓ **20h validantes**
 - Présentiel virtuel 11h00 dont 6h consacré à la mise en pratique
 - E-learning (9h)

PUBLIC



-
- ✓ Pré-requis connaissance en droit de l'environnement, sciences de l'environnement
 - ✓ Pré-requis formation initiale à la médiation

TARIFS 2021



Adhérent ANM	:	400 euros
Non-adhérent	:	600 euros
Participant extérieur	:	900 euros



PROGRAMME

(Accès à la salle virtuelle réservé uniquement aux inscrits)

Module I | Contexte de la médiation environnementale

- **Dates :**

6 janvier 2021	<u>10h00-12h30</u>	<u>2h30</u>
6 mai 2021	<u>10h00-12h30</u>	<u>2h30</u>
4 juin 2021	<u>10h00-12h30</u>	<u>2h30</u>
- **Objectif :** Appréhender le contexte international, national propre à la médiation environnementale

Module II | Processus & Spécificités de la médiation environnementale

- **Dates :**

6 janvier 2021	<u>14h00/16h30</u>	<u>2h30</u>
6 mai 2021	<u>14h00/16h30</u>	<u>2h30</u>
4 juin 2021	<u>14h00/16h30</u>	<u>2h30</u>
- **Objectif :** Acquérir les étapes du processus, la technique, la spécificité du médiateur environnemental, les contraintes ainsi que l'issue du processus

Module III | Mise en situation conventionnelle

- **Dates :**

7 janvier 2021	<u>9h00/12h00</u>	<u>3h00</u>
7 mai 2021	<u>9h00/12h00</u>	<u>3h00</u>
5 juin 2021	<u>9h00/12h00</u>	<u>3h00</u>
- **Objectif :** Apprendre à se positionner en tant que médiateur environnemental conventionnel

Module IV | Mise en situation juridictionnelle

- **Dates :**

7 janvier 2021	<u>14h00/17h00</u>	<u>2h30</u>
7 mai 2021	<u>14h00/17h00</u>	<u>2h30</u>
5 juin 2021	<u>14h00/17h00</u>	<u>2h30</u>
- **Objectif :** Apprendre à se positionner en tant que médiateur environnemental juridictionnel



SINGLA Laure

Docteur en droit , Spécialiste des questions de stratégie sécuritaires
Observateur international CIDCE Près du Groupe de l'Environnement
des Nations Unies(GME- PNUE)

Expert de justice Près la Cour d'Appel de Montpellier (D-04.05
Stratégie et politique générale d'entreprise, D-05 conflits sociaux,
E.03.01 Pollution Air E-08.01 Transport aérien (Usages-usagers),
membre CNEJE

Médiateur Près les juridictions judiciaires et administratives, membre
fondateur CEMJ, référencé Secteur aéronautique France AVSA-SNPNC
-SPL, et secteur Urbanisme-Immobilier-Construction durable
Formateur référent ANM & chargée d'enseignements universitaires